AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

DÉPÔT DU PROJET DE MODIFICATIONS

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais que le projet de modifications de la loi de l'impôt sur le revenu déposé aujourd'hui soit renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Ayant consulté les porte-parole des deux autres partis, je voudrais proposer que le comité soit tenu de nous présenter son rapport définitif le 31 mai au plus tard; je propose qu'on en fasse un ordre.

- M. le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que le ministre nous présente sa motion?
- M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je préférerais, avant que cette motion ne devienne officielle, qu'on me donne la possibilité de consulter encore une fois mon collègue et peutêtre qu'alors nous serons en mesure de répondre au ministre.
- M. le Président: Il n'y a pas consentement unanime et le ministre devra donc nous donner avis de sa motion.

PÉTITIONS

M. MITGES—L'INDEMNISATION DES NIPPO-CANADIENS INTERNÉS DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre d'étudiants de l'école secondaire Georgian Bay, à Meaford, en Ontario. Les soussignés exhortent le gouvernement fédéral et le premier ministre (M. Trudeau) à présenter des excuses aux Canadiens d'origine japonaise, qui lors de la Seconde Guerre mondiale ont perdu leurs biens fonciers et autres du fait de la décision du gouvernement de les déraciner.

• (1510)

OUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées par un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 350, 478, 506, 722 et 764.

Ouestions au Feuilleton

[Texte]

LE GUIDE ALIMENTAIRE CANADIEN

Ouestion nº 350-M. St. Germain:

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il publié le Guide alimentaire canadien et, dans l'affirmative, combien ont coûté a) la conception et la recherche, b) la production, c) l'impression, d) la distribution, et combien la publication a-t-elle coûté au total?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a publié «Le Guide alimentaire canadien (Révisé)»:

a)	Coût de la conception et de la recherche	\$ 7,000
b)	Coût de la production en anglais et en français	3,700
c)	Coût de l'impression de 272,000 exemplaires anglais et 78,300 exemplaires français	158,600
d)	Coût de la distribution	4,500
	Coût total	\$173,800

LES ÉTUDES SUR L'EFFET DISSUASIF DE LA PEINE DE MORT

Ouestion nº 478—M. Howie:

Le gouvernement a-t-il entrepris ou lancé, au cours de la présente année financière, des études sur l'effet dissuasif de la peine de mort et, dans l'affirmative, a) ces études ont-elles été effectuées par des experts-conseils de l'extérieur, b) combien de temps devraient-elles prendre, c) a-t-on prévu des montants quelconques pour les études et, dans l'affirmative, combien?

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de la Justice et le ministère du Solliciteur général m'informent comme suit: Non.

LE PERSONNEL EXEMPT DU MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Question nº 506—M. Hnatyshyn:

- 1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social emploie-t-il du personnel exempt et, dans l'affirmative, quels sont les a) titre, b) poste, c) nom des membres de cette catégorie?
- 2. Des membres du personnel mentionné en 1 reçoivent-ils un revenu, de l'aide financière ou d'autres avantages liés à leur emploi de sources autres que le budget du ministère et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) quel est le détail du revenu, de l'aide financière ou des autres avantages?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social emploie le personnel exempt suivant:

a) et b)

Chef de cabinet

Adjointe spéciale

Adjointe législative

Adjointe administrative

Adjoint spécial

Chauffeur

2. Non.